

## Le compte rendu de la séance du 28 mai.

En début de séance, la bourgmestre Julie Chantry explique comment le Collège a décidé de créer une mission de facilitateur relative aux affaires universitaires et aux hautes écoles. La proposition de nomination sera soumise au prochain Conseil.

Cela fait suite au retrait de l'acte par lequel Yves Leroy - le président du Conseil - avait été désigné en même temps que la création de la mission (lire le compte rendu du Conseil du 26 mars). Notre service Juridique a pris conseil auprès de l'Union des Villes et Communes pour retravailler le texte et le scinder en deux étapes.

La conseillère Nancy Schroeders demande comment la désignation sera faite. Est-ce qu'il y aura un appel à candidatures ? Elle regrette un texte illisible : « *on n'a jamais vu de phrases avec autant de verbes. Un chat n'y retrouverait pas ses jeunes. C'est de l'enfumage.* » Elle remarque qu'il sera difficile de comparer les candidats, dès lors que la mission demande « *de l'empathie, une écoute attentive et une très bonne assertivité* ». De plus, si la mission est confiée à quelqu'un d'extérieur au Collège, qui portera la responsabilité s'il y a un problème entre les étudiants, l'UCLouvain et la Ville ?

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer constate qu'au Parlement wallon, des missions sont régulièrement confiées à des parlementaires. Cela lui a été confirmé par les services du Parlement (NDLR : au lendemain du Conseil, il nous fait suivre le courriel sur lequel il s'est basé pour l'affirmer). En France, il n'est pas rare qu'un ministre souhaite un état de la question et demande un rapport à un parlementaire.

Le conseiller Jacques Otlet répond qu'une mission parlementaire est toujours composée de plusieurs parlementaires, majorité et minorité y sont représentées. « *Vous nous expliquez que la personne à désigner doit disposer d'un réseau relationnel particulier avec l'université et les hautes écoles. Quelle sera sa neutralité ? On comprendrait que la mission soit confiée à un membre du Collège ou au chef de cabinet de la bourgmestre. Mais votre descriptif correspond très clairement au candidat que vous visiez il y a quelques mois : à quoi on joue ?!* »

La bourgmestre remarque qu'il y a quelques mois, personne n'a remis en question l'intérêt de la mission, ni l'intérêt du candidat présenté. Elle précise que le texte rédigé par le service Juridique n'est pas un descriptif de fonction mais de mission, ce pour quoi il n'existe pas de cadre légal qui impose quoi que ce soit. « *Nous allons désigner une personne qui correspond au descriptif de mission, la personne que nous voulons. Ce n'est pas de l'enfumage, au contraire, c'est très transparent.* »

Jacques Otlet comprend qu'il s'agit d'une décision d'autorité. « *Dont acte* », dit-il.

La majorité vote pour, la minorité s'abstient.

**Intercommunales : suspension de séance**

Plusieurs conseillers de la majorité présentent l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales (inBW, IPFBW, ORES, ISBW, IMIO et académie de musique), pour

approbation et mandat.

Les conseillères Kayoux annoncent qu'elles s'abstiendront sur l'ensemble, car elles ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour se positionner. *« Vu la complexité des points, il faudrait recevoir une analyse plus poussée, de la part de l'administration communale. »*

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer explique pourquoi il s'abstiendra sur un des points à l'ordre du jour de l'AG de l'ISBW. Le conseiller Pierre Laperche demande une suspension de séance... à la suite de laquelle l'ensemble du Conseil s'abstient sur le rapport de gestion de l'ISBW et ses annexes.

Il s'agit ensuite de renouveler la convention qui nous lie avec Chastre et Mont-Saint-Guibert, pour le fonctionnement du Proxibus intercommunal. L'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes explique que le TEC demande à prolonger sa réflexion d'un an encore, avant d'éventuellement décider de reprendre cette ligne qui mène au parc scientifique.

La conseillère Nancy Schroeders rappelle sa position depuis la mise en fonction du bus : les principaux bénéficiaires sont les habitants de Chastre et de Mont-Saint-Guibert. C'est sympa d'aider les voisins, mais il y a d'autres besoins qui concernent directement nos habitants, dans les quartiers décentrés de notre ville. *« Ce n'est pas aux communes de se substituer à une ligne régulière de bus. Profitons de cette année pour réfléchir à un Proxibus intracommunal. »*

L'échevin rappelle lui aussi sa position depuis la mise en fonction du bus : les utilisateurs du Proxibus, c'est autant de voitures qui disparaissent des voiries (les nôtres) voisines du parc scientifique, aux heures de pointe. Le Collège communiquera ses projets en matière de mobilité dans le Programme Stratégique Transversal (PST) qui sera présenté à la fin de l'été.

### **Plan de cohésion sociale**

L'échevin en charge de la Politique sociale Benoît Jacob présente les objectifs du Plan de cohésion sociale 2020-2025 et les actions qui seront menées dans 5 quartiers (Buston, Chapelle aux Sabots, Bauloy, Ottignies centre et Lauzelle).

Le conseiller Jacques Otlet évoque un excellent travail de diagnostic et un constat sans appel : *« Ottignies-Louvain-la-Neuve est une des communes de Wallonie où il y a le plus d'inégalités de revenus. A votre place, je ne serais pas fier. Une bonne partie de la population n'a pas les moyens de s'intéresser au projet de navette autonome dans le parc scientifique, au prix de la BD et à la Maison du Développement Durable »*. Il critique un catalogue d'actions trop vaste et regrette que les équipes choisissent la facilité en limitant leur travail aux seuls quartiers sociaux de la ville, avec les mouvements d'éducation permanente habituels. Il recommande des actions concrètes : la mise en place d'un guichet social unique, une réflexion sur la mobilité à partir des quartiers les plus éloignés des centres d'activités culturelles et sportives.

La conseillère Jeanne-Marie Oleffe considère que travailler dans les quartiers sociaux n'est certainement pas choisir la facilité. Le Premier échevin Cedric du Monceau appuie : *« le penser, c'est étonnant de la part du président d'une immobilière sociale. »*

S'agissant des inégalités de revenus, l'échevin David da Câmara Gomes s'emporte et qualifie

l'intervention de Jacques Otlet de « populiste » : « *Qui est responsable du fait que les Revenus d'Intégration Sociale (RIS) et que les status BIM (VIPO) augmentent ? Qui renvoie les chômeurs vers des jobs de merde, vers les CPAS et vers la sécurité sociale?!* »

Le berger (Cédric Jacquet) répond à la bergère (David da Câmara). Evoquant la campagne électorale tout juste terminée : « *La gratuité pour tous, ce n'est pas de chez nous que c'est venu !* »

La présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle signale que nos 28 RIS pour 1000 habitants, c'est caractéristique d'une ville universitaire avec 10% de logements sociaux. A titre de comparaison, Louvain compte 27 RIS pour 1000 habitants et Mons, 40.

Le projet de Plan de cohésion sociale est approuvé (5 conseillers OLLN 2.0. s'abstiennent).

### **Modification budgétaire**

L'échevin du Budget et des Finances Philippe Delvaux fait un exposé de près d'une heure, sur le compte communal 2018 et la première modification budgétaire 2019.

Le compte 2018 présente un boni global de 2,4 millions d'euros à l'ordinaire (2,1 millions d'euros aux exercices antérieurs et un peu moins de 280.000€ à l'exercice propre). L'échevin évoque les gros projets 2018 à l'extraordinaire : la rénovation des écuries et de la cour de la ferme du Biéreau, l'extension de l'école de la Croix, l'égouttage de la rue du Charnois, le réaménagement de la place des Wallons...

La modification budgétaire 2019 mène à une réduction du résultat de 939.000€, ce qui amène un budget en déséquilibre de 684.366€ à l'exercice propre. Philippe Delvaux détaille les éléments qui ont amené cette situation : les exonérations au précompte immobilier, l'augmentation de la moyenne d'âge des habitants, les nombreux résidents non-domiciliés, la non-reconnaissance des particularités de notre ville dans les dotations régionale et fédérale... (NDLR : ce sera l'objet du dossier du Bulletin communal à paraître à la mi-juin). A la fin de l'exposé, le public applaudit chaleureusement.

La conseillère Mia Dani a entendu que l'UCLouvain était exonérée du précompte immobilier pour ses 4500 kots. « *Ne paie-t-elle pas non plus la taxe de séjour de 200€/an par kot ?* », demande-t-elle. L'échevin répond que la taxe de séjour représente, au total, 1.200.000€ de recettes.

Le conseiller Jacques Otlet se dit assommé par l'avalanche de chiffres qu'il vient d'entendre. « *L'analyse de ce soir était très bien faite, mais j'entends la même chose à chaque début de mandature. Malheureusement, c'est sans effet. Vous savez que le Brabant wallon est la province mal-aimée de la Région, qu'il a toujours fallu privilégier Liège et Mons !* » Il souhaite « *de tout cœur* » à l'échevin de parvenir à se faire entendre auprès des instances subsidiaires, mais il n'y « *croit pas trop* ». « *Vous êtes en train de nous annoncer que si vous allez augmenter les impôts, c'est la faute de l'UCLouvain et de l'inBW. Mais je n'ai pas la même lecture des chiffres que vous. On paie l'addition aujourd'hui de ce qu'on a dépensé plus qu'on pouvait ces dernières années.* » Il conseille à l'échevin de ne pas compter sur des dotations régionale et fédérale revues à la hausse, mais plutôt de faire très attention à la structure des dépenses.

Le conseiller Cédric Jacquet remarque que la Ville reçoit de nombreux subsides de la part de la Région.

La conseillère Géraldine Pignon justifie l'abstention des Kayoux : non pas par méfiance, mais parce que le point n'a pas été délibéré en assemblée citoyenne. Elle salue les 20.000€ prévus pour le budget participatif. « *Nous serons vigilants sur la façon dont ils seront utilisés.* »

Philippe Delvaux reconnaît que les phénomènes ne sont pas nouveaux mais tous les chiffres indiquent qu'ils s'accroissent. « *Voyez-le comme vous voulez, mais pour moi, la dotation du Fonds des Communes, c'est la plus grande injustice dans nos recettes ! J'espère qu'on va mobiliser les citoyens pour faire bouger les choses. C'est important qu'ils soient informés de ce qui se passe.* »

Le compte 2018 est voté à l'unanimité. La minorité s'abstient sur la première modification au budget 2019.

### **Nouvelle piscine**

Il est minuit quand les conseillers évoquent le dossier de la piscine olympique.

Les conseillères Kayoux expliquent que les participants aux assemblées citoyennes ne remettent pas en question la nécessité de disposer d'une piscine mais regrettent le contexte d'urgence dans lequel le dossier a été ficelé et le manque de transparence vis-à-vis du public. Ils considèrent que les besoins des usagers n'ont pas été suffisamment pris en compte, puisque l'orientation olympique a été choisie de facto. Quant à la nouvelle localisation, il n'est pas normal que la Ville soit ainsi prise au dépourvu, sans possibilité de réagir.

Le conseiller Jacques Otlet partage sa surprise – alors qu'une convention avait été signée par les trois parties, pour une localisation de la nouvelle piscine sur les anciens terrains du ROC (rugby) – qu'un haut fonctionnaire de la Communauté française (« *même pas le ministre* », insiste-t-il) écrive à l'administrateur général de l'UCLouvain pour lui faire part de ses états d'âme sur l'implantation... et que deux mois plus tard, le projet soit plié et une nouvelle implantation proposée. « *Cette précipitation n'est pas normale. Elle cache très mal un malaise, sans doute un projet de l'UCLouvain de récupérer une parcelle pour y faire de la promotion immobilière.* » Jacques Otlet considère que le nouveau site est étriqué et ne permettra aucune extension future. Il craint aussi d'énormes difficultés de parking. « *Il s'agit d'un investissement important, qui mérite assez d'espace pour permettre la créativité des bureaux d'étude.* »

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha explique que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne disposait pas des garanties voulues, pour l'implantation choisie à l'origine. Une 2e implantation a été envisagée, puis une 3e (le site de la pisciculture, au rond-point de Blocry), qui a été approuvée par les bureaux d'étude. « *Une marche arrière ferait arrêter ce projet. Le Service Public de Wallonie (SPW) a garanti qu'il y aurait moyen d'améliorer la mobilité à hauteur du giratoire et que les autocars stationneraient le long du boulevard de Lauzelle.* »

La conseillère Anne Chaidron - Vander Maren présage que la Ville regrettera cette implantation dans quelques années. *« C'est dommage qu'on n'arrive pas à faire une vraie piscine olympique, quand on voit tout ce qu'on développe au niveau sportif, dans notre ville : le hockey, la piste d'athlétisme indoor... »*

Abdel Ben El Mostapha recommande de ne pas se focaliser sur la qualification d'olympique. *« Ce n'est pas une piscine destinée à accueillir des compétitions européennes. Elle sera destinée au public, aux clubs... une piscine bon enfant. Ça ne m'intéresse pas d'avoir une piscine olympique avec 26.000 journalistes et des athlètes bien faits. J'ai envie d'y aller avec... ma silhouette ! »*

Anne Chaidron lui répond qu'il y retrouvera peut-être une ligne d'athlète.

La conseillère Bénédicte Kaisin se dit perplexe sur la façon dont la convention signée par les trois parties a été balayée d'un revers de la main par un directeur général adjoint.

La conseillère Jeanne-Marie Oleffe constate que la piscine conserve la dimension prévue, alors, *« qu'elle soit à droite, à gauche ou au milieu, quelle importance ?! »*

L'échevin des Sports Benoît Jacob rappelle que le contexte a changé depuis la signature de la convention en 2011. Entretemps, le projet de centre sportif de haut niveau « Apogia » a disparu. La convention était devenue caduque entre l'UCLouvain et la Province, pour l'échange de terrains. Il regrette par ailleurs que les Kayoux continuent de prétendre qu'on n'a pas tenu compte des souhaits des usagers : la nouvelle piscine offrira davantage d'heures aux habitants et aux clubs.

Les Kayoux votent contre le projet, plusieurs conseillers d'OLLN2.0 s'abstiennent.

L'échevin des Finances Philippe Delvaux s'étonne qu'ils soient encore six à s'abstenir sur le montant maximum de la quote-part de la Ville dans ce projet (3.080.000€, soit 10% du budget extraordinaire de la mandature). *« Nous en serons le maître d'ouvrage, c'est donc nous qui paierons les factures. Mais nous ne voulons pas utiliser un seul euro de la Ville pour avancer des paiements. Il faut que les copropriétaires alimentent le compte correctement. S'abstenir sur ce point, cela signifie « Ouvrez les enveloppes et allez-y ! » », dit-il.*